



## COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 13 SEPTEMBRE 2019 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

**Etaient présents** : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mmes Catherine GOURNEY-LECONTE et Jacqueline ANDRE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.

**Etaient excusés** : M. Claude CHESNEL, vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

**Pouvoirs** : Mme Mireille DUFOUR à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

### I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Approbation du procès-verbal du 29 mars 2019
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités (Ordre du jour du Comité Syndical du 19 septembre 2019, Commissions Locales d'Energie de l'Automne 2019, 4<sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour, Congrès de Nice, Impact des perspectives de réforme territoriale et de la restructuration d'EDF sur les syndicats intercommunaux ou mixtes de grande taille)
- Échéancier – Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019 et 2<sup>nd</sup> semestre 2019

### II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### ENERGIE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Compétence « Energies Renouvelables »
- Programme de Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Projet de centrale photovoltaïque au sol – Vire Normandie

#### ADMINISTRATION-FINANCES

- Décisions modificatives n° 1 - Budgets annexes
- Financements par fonds de concours
- Reversement de la TCCFE

#### CONCESSION ELECTRICITE

- Bilan de contrôle – ENEDIS-EDF
- Avenant n° 2 a la convention de concession
- Avenant n° 1 à la convention d'interventions entre ENEDIS le SDEC ÉNERGIE
- Convention relative à la cartographie à moyenne échelle

#### CONCESSIONS GAZ

- Avenants aux conventions de concessions ANTARGAZ-FINAGAZ – DSP 1, 2 et 3
- Convention cartographie moyenne échelle entre GRDF et le SDEC ÉNERGIE

## NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Politique de Sécurité du Système d'Information (PPSI)

## TRAVAUX

- Programme d'extension du réseau public d'électricité – 6ème tranche 2019
- Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 6ème tranche 2019
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2019
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 4ème tranche 2019
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1ère tranche 2020
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage (Effacement, Eclairage Public et lotisseurs privés)
- Proposition d'évolution des forfaits Eclairage Public
- Taux d'aide à l'investissement sur le réseau d'Eclairage public pour les collectivités non adhérentes à la compétence « éclairage public » dans le cadre de la redevance R2

## SOLIDARITE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides au développement du réseau électrique

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2019 et prend acte des informations communiquées dans le cadre des communications du Président.

## 2019-06/BS/DB-01

### EMPRUNT POUR ETALEMENT DE CHARGE 2019-2020

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Normandie pour un capital emprunté de 3.500 000 € maximum et selon les taux de la Caisse d'Epargne Normandie ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-02

### ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer l'accord-cadre comme suit :

	Classement des candidats		
	LOT 1 Bornes de recharge puissance de 22 kVA	LOT 2 Bornes de recharge puissance de 50 kVA	LOT 3 Bornes de recharge puissance supérieure ou égale à 100 kVA
1 <sup>er</sup>	ETOTEM	ETOTEM	ETOTEM
2 <sup>ème</sup>	DBT	DBT	DBT
3 <sup>ème</sup>	LRP	LRP	LRP

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces des accords-cadres,
- **AUTORISE** le Président à lancer et à attribuer les marchés subséquents,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer les documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution.

## 2019-06/BS/DB-03

### AMENAGEMENT DE LA SALLE MARCEL RESTOUT ET DE L'ACCUEIL

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le cabinet d'architecture d'intérieur « Arcytis » pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet aux conditions ci-avant ;
- **ACTE** la proposition financière prévisionnelle pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux et pour la fourniture et pose des différents matériels spécifiques pour un montant évalué à :
  - o *Partie travaux : 185 000€ HT (article 2135 du budget principal) ;*
  - o *Partie matériels spécifiques de sonorisation, vidéo conférence, écrans TV interactifs... : 55 000€ HT (articles 2183 - 2184 - 2188 du budget principal)*
- **AUTORISE** à lancer les marchés de travaux dès septembre pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la salle en novembre prochain, afin de limiter au maximum les perturbations dues à la non utilisation de la salle.
- **DECIDE** la vente de la table et les fauteuils pour un montant de 10 000€ ainsi que la banque d'accueil pour un montant de 1 000€ ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-04

### TRANSFERTS DE COMPETENCES : EPRON ET VALDALLIERE (ÉNERGIES RENOUVELABLES) – SAINT-PIERRE-EN-AUGE (ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNALISATION LUMINEUSE – GAZ) – FRENOUVILLE (GAZ)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transferts de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.3, 3.4, 3.5 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;

Collectivité	Compétence	Option/Projet
EPRON <sup>(1)</sup>	Energies Renouvelables	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur l'extension de l'école primaire du groupe scolaire François LANGLOIS, situé rue François LANGLOIS, 14610 EPRON. 210 m <sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 36 kWc et pour un coût d'investissement estimé à 72 000 € HT.
VALDALLIERE <sup>(2)</sup>		Projet d'une chaufferie bois (granulés) d'une puissance de 25/30 Kw <sup>(2)</sup>
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	Eclairage Public	—
	Signalisation Lumineuse	
FRENOUVILLE	Gaz	Contrat historique avec GRDF

- **DECIDE** le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune d'Epron en fixant l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0€ ;
- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune nouvelle de Valdallière pour que le SDEC ÉNERGIE réalise son projet bois énergie sur un bâtiment public situé, 2 rue de Montsecret, 14 410 Vassy, commune déléguée de Valdallière ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-05

### ÉTATS CONTRADICTOIRES – COMPETENCES « ENERGIES RENOUVELABLES » - SUBLES – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET CŒUR DE NACRE

A noter que M. Gérard MANACH, maire de Subles, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'énergies renouvelables à 0 € pour la commune de Subles et les Communautés de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et Cœur de Nacre ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des pièces et acte s'y rapportant.

**2019-06/BS/DB-06**

**PLAN DE FINANCEMENT DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON SUR LA TOITURE DE L'EXTENSION DES VESTIAIRES DU GYMNASIE SITUÉ A SAINTE-HONORINE-DU-FAY**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACTE** le financement pour ce projet, tel que présenté :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 36 kWc	77 096.62 €		
	RACCORDEMENT AU RESEAU	1 839.00 €	SDEC ÉNERGIE	80 235.62 €
	FRAIS DE GEOMETRE	1 300.00 €		
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	23 703.14 €	VENTE ELECTRICITE	5 703.14 €
			FORFAIT MAINTENANCE	18 000.00 €
TOTAL		103 938.76 €		103 938.76 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	90 979.77 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER LA MAINTENANCE ET L'INVESTISSEMENT	85 938.76 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	5 041 €

- **DECIDE** de s'acquitter des sommes dues ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

**2019-06/BS/DB-07**

**PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la tranche de travaux proposée, pour l'implantation de quatre bornes de recharge pour véhicules électriques :

Projet		Montant estimé HT de l'investissement	Taux d'aide	
			Investissement	Forfait Maintenance
ORBEC	Installation d'une borne rapide dans le cadre du schéma départemental de déploiement des bornes rapides, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018.	40 500 €	100 %	100 %
VILLERS BOCAGE		40 500 €	100 %	100 %
VIRE NORMANDIE	Installation d'une borne accélérée sur la commune déléguée de Roullours à la demande de la commune nouvelle.	14 500 €	20 %	20 %
CHU de Caen Normandie	Installation d'une borne accélérée à la demande du CHU de Caen Normandie en coordination avec la CUCM.	11 000 €	20 %	20 %

- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 23 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Arrivée de M. Jean-Luc GUILLOUARD.

## 2019-06/BS/DB-08

### PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – VIRE NORMANDIE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant financier à la convention d'étude de faisabilité tripartite initiale, afin de pouvoir finaliser l'ensemble des études nécessaires, la participation complémentaire du syndicat étant de 8 000 € ;
- **DECIDE** d'évaluer juridiquement les statuts et le pacte d'associé de la future société de projet ;
- **DECIDE** de saisir le Comité Syndical de décembre 2019 afin qu'il se prononce sur l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet, créé à cet effet par les partenaires du projet, sachant que le montant de sa participation initiale sera limitée au maximum à 1 000€ ;
- **DECIDE** de considérer, après la finalisation des études de faisabilité et le résultat de l'appel d'offre CRE, que si le projet est considéré comme économiquement viable, qu'il y a lieu de saisir, à nouveau, le Comité Syndical – au mieux second semestre 2020 – pour que cette instance délibérante se prononce sur la suite que le SDEC ENERGIE souhaite donner à ce projet.
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-09

### PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6<sup>EME</sup> TRANCHE 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 39 projets, pour un montant de 478 404,38 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant

## 2019-06/BS/DB-10

### PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6<sup>EME</sup> TRANCHE 2019

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2019 de renforcement du réseau public d'électricité concernant 24 projets, pour un montant de 1 132 584,98 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-11

### PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4<sup>EME</sup> TRANCHE 2019

A noter que M. Philippe LAGALLE ne participe pas au vote.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2019 de sécurisation du réseau public d'électricité concernant 46 projets, pour un montant de 1 041 453,13 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-12

### PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 4<sup>EME</sup> TRANCHE 2019

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 1 projet, pour un montant de 33 798,00 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-13

### PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1<sup>ERE</sup> TRANCHE 2020

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 66 projet, pour un montant de 9 600 967,00 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal 2020 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-14

### CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE D'HEROUILLE-SAINT-CLAIR AU SDEC ÉNERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX "RUES ABBE ALIX, QUESNEL, CERISIERS ET POMMIERS"

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Rues Abbé Alix, Quesnel, Cerisiers et Pommiers" sur le territoire de la ville d'Hérouville-Saint-Clair ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 819 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-15

### CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE FRESNEY-LE-PUCEUX, AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Fresney-le-Puceux pour la réalisation des travaux d'aménagement du Cœur de bourg ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 4 avril 2019 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 du budget principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

## 2019-06/BS/DB-16

### CONVENTION TYPE DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LES LOTISSEURS PRIVÉS POUR LA DESSERTE INTERIEURE EN COMMUNES RURALES

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter le modèle de convention pour ce type d'opération - DTMO avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-17

### CONVENTIONS AVEC LES LOTISSEURS PRIVÉS POUR LA DESSERTE INTERIEURE EN COMMUNES RURALES – CAIRON – FRENOUVILLE – GENEVILLE – VIEUX-BOURG

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter les quatre conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.



## 2019-06/BS/DB-18

### TAUX D'AIDE A L'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES COLLECTIVITES NON ADHERENTES A LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE R2

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le taux d'aide « Eclairage Public » à 8% :
  - o au bénéfice des communes ou groupements de communes membres non adhérentes à la compétence « éclairage public » l'année pénultième de l'année de versement de la redevance R2,
  - o pour les investissements HT sur le réseau d'éclairage public, déclarés par ces collectivités et éligibles aux conditions prévues dans le cadre la convention de concession pour le réseau d'électricité,
  - o pour l'année 2019 et les années futures, sauf dispositions évolutives impactant les modalités exposées,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-19

### Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Croisilles

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une aide de 1 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de Croisilles ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 de l'exercice 2019 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2019-06/BS/DB-20

### Aides au développement économique du réseau électrique

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux (21 dossiers) et aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés (25 dossiers pour 24 511,78 €) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h45.

Le Président



SDEC  
ÉNERGIE

Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.